

# COMMUNE DE MONESTIER-MERLINES



BULLETIN D'INFO

ETE 2023



## LE MOT DU MAIRE

**Nathalie LE GALL**

Après 2 années et demi très compliquées du fait de la COVID 19, il semble que nous arrivions vers de meilleurs jours même si nous devons continuer à nous protéger. Preuve en est la reprise des festivités cet été comme le comice agricole à Couffy sur Sarsonne le 15 août ou le congrès départemental des sapeurs-pompiers le 9 septembre et autres foires.

Après un projet débuté en 2017 pour lequel nous n'avons pas pu obtenir de subventions, en novembre 2022 nous avons pu commencer les travaux de rénovation de la salle des fêtes avec son extension. Nous espérons pouvoir remettre en place la fête des voisins

En raison de la crise sanitaire, le recensement de la population est reporté en 2024, nous recherchons un agent recenseur. Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous présenter en mairie.

2022 fut le vote du Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUi) en date du 8 décembre lors du Conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté (HCC). Depuis le 6 janvier 2023, les permis de construire, Cu, demandes préalables à travaux sont instruits par HCC avant validation par Madame le Maire ou ses adjoints.

## SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

LA DEUXIÈME VIE DU COMPTOIR

MODIFICATION DES HORAIRES  
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

REPLACEMENT DES LUMINAIRES ET  
DE CERTAINES CROSSES

REPAS ET COLIS DES AÎNÉS

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU  
8 MAI

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

CIMETIÈRE COMMUNAL

CIMETIÈRE CINÉRAIRE

CRÉATION D'ENCOCHES EN  
PROVENANCE DE LA VERVIALLE

CHPE - LES MÉDAILLES DU TRAVAIL

MÉDAILLE D'OR POUR LE  
SAINT-LAURENT AU CONCOURS  
INTERNATIONAL DE LYON 2023

CONGRES DÉPARTEMENTAL DES  
SAPEURS-POMPIERS DE LA  
CORRÈZE

ANNEXES HAUTE-CORRÈZE  
COMMUNAUTÉ



Le secrétariat de mairie est ouvert le mardi et le jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h à 17h.

1 Veyrières 19340 MONESTIER-MERLINES



Tél : 05 55 94 33 61 (Secrétariat) - Portable : 06 09 23 81 24 (Maire) Courriel : mairiemonestiermerlines@orange.fr

# RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes de notre commune construite en 1981 sous l'impulsion du maire, Gérard Guineton avait bien besoin d'une rénovation mais c'est une véritable métamorphose que celle-ci va subir. En effet dans le cadre d'un vaste réaménagement elle va bénéficier d'une extension conséquente qui comprendra un local de rangement et surtout une cuisine spacieuse et adaptée aux normes actuelles avec un large accès aux véhicules des traiteurs .

De l'entrée de cette nouvelle partie et partant sur l'arrière du bâtiment une passerelle-terrasse va voir le jour. Celle-ci donnera sur la pelouse et permettra, l'été, de bénéficier de la fraîcheur de l'ombre des hêtres centenaires. Une ouverture donnera sur le bar et deux portes-fenêtre (en lieu et place des fenêtres actuelles, sur l'arrière du bâtiment) ouvriront sur la salle facilitant la déambulation.

L'intérieur va lui aussi évoluer : le bar va être réduit pour faire de la place à de nouveaux sanitaires aux normes pour Personnes à Mobilité Réduite. La cheminée inutilisée va disparaître et la scène permanente sera remplacée par une scène démontable permettant l'accès direct a la cuisine et au local technique afin de gagner de la place dans la salle.

Actuellement l'extension prend forme, la maçonnerie est terminée, la charpente est installée, la nouvelle toiture a été posée sur l'ensemble du bâtiment. L'isolation et l'enduit extérieurs sont également terminés.

Toute l'équipe municipale vous tiendra au courant de l'évolution des travaux. Le plan est consultable en mairie et le dossier est consultable sur internet.



Inauguration de la salle des fêtes courant octobre. La date vous sera communiquée très prochainement.



## LA DEUXIÈME VIE DU COMPTOIR DE LA SALLE DES FÊTES

Le comptoir de la salle des fêtes a été vendu à "La société des amis de la légion étrangère au Musée de la Légion à Aubagne".



# MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Lors du conseil municipal du 11 novembre 2022, dans une volonté d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, une réflexion a ainsi été engagée par les élus sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle ou totale de l'éclairage public.

"Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses."  
(Extrait de la délibération prise en date du 11 novembre 2022)

Ainsi les nouveaux horaires d'extinction sont sur les secteurs suivants :

- 1- Veyrières, L'Abeille, le bourg de 22h00 à 06h00
- 2- Quartier du Vieux Chêne de 22h00 à 05h00
- 3- Carrefour de Chauvet/RD1089 et Route des Bois/RD1089 : Extinction totale

Sur le secteur n° 2, il a été fait le choix de déconnecter certains candélabres en concertation avec les professionnels riverains.



## REPLACEMENT DES LUMINAIRES ET DE CERTAINES CROSSES

L'ensemble des candélabres de la commune sont situés sur la RD 110 et la RD 1089 et sont dotés d'ampoules énergivores.

Il apparait que d'ici fin 2025 un programme de remplacement pourra être mis en place avec le Syndicat de la Diège par des luminaires à LED.

## REPAS ET COLIS DES AÎNÉS



Courant janvier, aînés et élus se sont retrouvés lors du traditionnel repas des aînés au restaurant l'Oasis. Les administrés de plus de 65 ans, n'ayant pas pu participer à ce repas se sont vu offrir un colis rempli de gourmandises salées et sucrées.



## CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI

Nino et Louis nous ont fait le plaisir de lire un poème préparé en classe, entourés par leurs familles et l'équipe municipale.

Ils ont également offert à la municipalité une sculpture en argile réalisée en classe. L'objectif était de réaliser un monument de la Paix.

Pour notre commune, les enfants ont décidé de représenter une main dans laquelle repose une branche de laurier, symbole de Paix.

Cette sculpture a trouvé sa place dans la salle du Conseil municipal.

Les élus remercient et félicitent les enfants et leur enseignante Madame Jullien .



# RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Nous devons réaliser en 2024 le recensement des habitants de notre commune pendant la période du 18 janvier au 17 février 2024.

L'agent recenseur assure la collecte du recensement auprès des habitants.

L'agent recenseur ne peut exercer dans la commune qui l'emploie, des fonctions électives au sens du code électoral.

L'agent recenseur devra obligatoirement participer à deux demi-journées de formation début janvier.

L'agent recenseur percevra une rémunération.

**Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, nous vous invitons à venir vous inscrire auprès du secrétariat de mairie.**

## CIMETIÈRE COMMUNAL : PROCÉDURE DE RÉGULARISATION, AVANT REPRISE, DES SÉPULTURES SANS CONCESSION RELEVANT DU RÉGIME DU TERRAIN COMMUN

Parmi les sépultures sans titre relevant du Terrain Commun dont le délai réglementaire est dépassé, certaines sont encore visitées et/ou entretenues par les familles, d'autres ont cessé d'être entretenues.

Comme vous avez pu le constater en vous promenant dans le cimetière, certaines concessions ont le panneau ci-joint sur le devant du caveau.

Nous invitons toute personne susceptible de fournir des informations concernant les personnes inhumées dans ces concessions à appeler le secrétariat de mairie afin que l'on puisse contacter les familles.

**Vous avez jusqu'au 30 septembre 2023.**



Après de nombreuses recherches auprès des archives de la mairie et des archives départementales nous n'avons pas trouvé les actes de concessions concernés ou nous en avons certains mais nous ne savons pas à quels emplacements nous pouvons les attribuer.

Les familles auront la possibilité de régulariser les concessions en terrain commun par une concession familiale, sous réserve d'une remise en état, d'une durée perpétuelle et de payer le prix de 19,50 €/m<sup>2</sup>.

## AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE CINÉRAIRE

Réalisation d'un nouveau columbarium de six cases avec déplacement de la stèle.

Réalisation d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres.

(Fin des travaux la semaine du 08 mai 2023)



## CREATION D'ENCOCHES EN PROVENANCE DE LA VERVIALLE

Le conseil municipal a fait le choix de créer des encoches sur le bas-côté dans le sens "La Vervialle" / RD 1089 pour permettre aux véhicules de se croiser.



# CHPE - REMISE DE MEDAILLES DU TRAVAIL



Le 10 juin 2022, le Comité Social et Economique du CHPE organisait la traditionnelle cérémonie de remise des médailles du travail au Village de Vacances à l'Abeille. Etaient présents pour cette occasion, Mme Marilou PADILLA RATELADE, Conseillère Départementale, Mme Nathalie LE GALL, Maire de Monestier-Merlines ainsi que M. Christophe ROUANET, Directeur du CHPE.

## **Médailles Argent (20 ans) :**

ABDICHE Malika, AUDEBERT Marie-Andrée, BARRIER Isabelle, BATTUT Isabelle, BOIVIN Pascal, BOMARE Mati, BONNEAUD Sabine, CHAMBON Laurence, COUPAT Pierre, CURIA Anne-Marie, DELANNOY Aurélien, DELOMÉNIE Véronique, DUCHAMP Bénédicte, EMERY Carole, GANE Stéphanie, COURGEONNET Mylène, GRANDSIRE Virginie, GRATADOUX Cécile, GRELOU Pierre, GUILLEN Martine, HACHULA Angélique, KERVRAN Sandrine, KIRCH Emmanuel, LACHAUD Alexandrine, LORENZI Michèle, MASSIAS Marie-Josée, MATHIEU Déborah, NEUVILLE Maryse, NOGIER Franck, PINLONG Stéphanie, ROBERT-PALLUT Laurent, TEISSEDOU Laurence, VALLEZ Wilfried, VERNANGEAL, Maryline, VEYRIERAS Sonia, VIDAL Françoise.

## **Médailles Vermeil (30 ans) :**

BERTHELIN Agnès, BUYCK Roselyne, CALVAR-CAILLAT Virginie, FARGEIX Séverine, CROUZEIX Christelle, DUPOUX Sylvie, FEUILLADE Christine, GAULTIER Gaël, GRATADOUX Alain, GREGOIRE Isabelle, MOUTY Béatrice, ROUGIER Sandrine.

## **Médailles Or (35 ans) :**

PIESSET Patrick, BESSE Cécile, BONNEAUD Patrice, BOUDY Pascal, COMTE Patrick, GENEIX Valérie, JAZEIX Patrick, JAZEIX Rachel, LE GALL Nathalie, LEGOY Joël, MALGUID Frédéric, PLANCHAT Éric, RICHIN Jean-Michel, ROUGE Jacqueline, SOUCHAL Solange, VERNY Bernadette.

## **Médailles Grand Or (40 ans) :**

BLAIRY Jean-Luc, DESCLAUX Guy, GUILLAUME Marie-Laure, GENEIX Marie-Claude, MAZET Pascal.

A l'issue de cette cérémonie, un apéritif dinatoire a été servi aux récipiendaires, aux élus locaux ainsi qu'aux élus du Comité Social et Economique.

Les Médailles Or et Grand Or ont été remises lors de la cérémonie des Vœux au Personnel du Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande le 12 janvier 2023.



# MÉDAILLE D'OR POUR LE SAINT-LAURENT AU CONCOURS INTERNATIONAL DE LYON 2023

Le Saint-Laurent, produit au sein de l'Entreprise Adaptée "Fromagerie de l'Aire des Sully" situé au "9, Champ de La Vervialle" sur la commune de Monestier-Merlines a obtenu la médaille d'or dans le cadre du Concours International de Lyon 2023.

Cette distinction remarquable est le fruit de la qualité du travail réalisé au quotidien par l'équipe des trois techniciens et les six ouvriers fromagers de l'Entreprise Adaptée. En amont de cette transformation fromagère, elle met également en lumière la qualité de la production laitière assurée par les équipes de moniteurs d'atelier et de travailleurs ESAT de l'atelier ferme de l'ESAT d'Eygurande.

C'est une fierté et une reconnaissance du travail accompli par chacun, au quotidien. Un travail d'équipe pour un bon fromage.

Félicitations à tous.



Article remis par l'ESAT



## CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS DE LA CORRÈZE

Le 09 septembre 2023, le VVF Haute-Corrèze accueillera le 64ème congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de la Corrèze, coorganisé par le Centre d'Incendie et de Secours d'Eygurande et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Corrèze

Cette manifestation, ouverte au grand public, accueillera divers exposants et proposera de multiples démonstrations de sapeurs-pompiers de 10h30 à 12h et de 14h30 à 16h.

Au cours de l'après-midi, auront lieu un dépôt de gerbes au monument aux morts d'Eygurande, une mise à l'honneur, des allocutions, une cérémonie protocolaire du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Corrèze et un défilé motorisé de véhicules d'intervention du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze.

Le grand public aura l'occasion de se restaurer sur divers stands.

A 20h30 : Soirée festive au profit de l'œuvre des pupilles orphelins et fond d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France.

Nous comptons sur la participation des habitants de la commune.

### PROGRAMME DE LA JOURNÉE – OUVERT AU PUBLIC

**10h00** : Défilé motorisé dans les rues d'Eygurande et de Merlines

**10h00** : Ouverture du village d'exposants et du village prévention sur le site du VVF Villages

**11h00** : Démonstration de secours routier

**12h00** : Restauration possible sur place grillades – frites

**14h30** : Démonstration de sauvetage en milieu périlleux

**16h00** : Cérémonie d'hommage avec dépôt de gerbes au Monument aux Morts d'Eygurande

**16h30** : Démonstration de sauvetage en milieu aquatique

**17h00** : Cérémonie de mises à l'honneur sur le village exposant

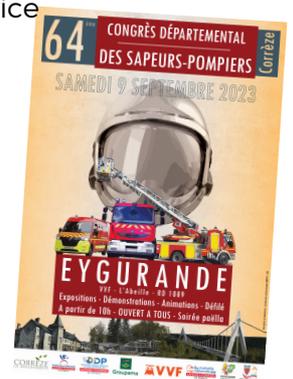
**17h30** : Cérémonie protocolaire du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Corrèze

**18h00** : Allocutions

**19h00** : Défilé motorisé des véhicules d'intervention des sapeurs-pompiers de la Corrèze

**20h30** : Soirée de Gala au profit de l'œuvre des pupilles des sapeurs pompiers de France

**Tout au long de la journée** : rencontres avec les diverses équipes spécialisées des sapeurs-pompiers de la Corrèze, village d'exposants, village prévention, stands des corporations et établissements partenaires, jeux pour enfants, buvette et restauration.



Article remis par le CS Eygurande



## **ANNEXES DE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ**

-  **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**
-  **SYTTOM 19 : À PARTIR DU 1ER JANVIER 2023, TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT ET VONT DANS LE BAC JAUNE !**
-  **DÉCHETS ORGANIQUES : L'OCCASION DE PASSER TOUS AU COMPOST !**

# Approbation du plan local d'urbanisme intercommunal

Approuvé par le conseil communautaire le 8 décembre 2022, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal a connu plusieurs phases essentielles, au contact des élus locaux et de la population, depuis son lancement en mars 2017.



## Pourquoi est-il si important ?

### LE PLUI EST OBLIGATOIRE

- La loi ALUR impose l'élaboration d'un PLUI, **ce n'est pas un choix laissé aux EPCI ou aux communes**

### MIEUX VAUT PLUI QUE RNU

- Beaucoup plus de droits à construire demain
- **Le PLUI est modifiable, pas le RNU**
- **Au RNU, les maires signent les permis après analyse de l'Etat**

### LES LOIS SE DURCISSENT TOUS LES ANS

- La Loi Climat et Résilience restreint les futures urbanisation
- **Les PLUI démarrés après 2021 seront plus contraints que ceux débutés en 2018**

### L'ETAT N'ACCOMPAGNERA PLUS SON ELABORATION

- L'Etat a subventionné notre PLUI en 2018, il ne le fera plus

# Le PLUi a été approuvé, et maintenant ?

## 1<sup>ère</sup> modification du PLUi : 2023

Organisation de temps de travail avec les élus communaux pour apporter :

- Des corrections au règlement écrit
- Des corrections au règlement graphique sous réserve de maintien des surfaces à vocation d'habitat et d'une compatibilité à une procédure de modification

## Mise en œuvre du PLUi : instruction des autorisations du droit des sols

Travail d'instruction et de pédagogie:

- Apprendre à utiliser le PLUi au quotidien
- Simplifier et accompagner le travail des mairies



## L'impact de la loi « Climat et résilience »

La loi « Climat et résilience » a pour objectif **d'atteindre zéro artificialisation nette des sols (soit plus aucune urbanisation des espaces naturels) d'ici à 2050. Elle vise également une division par deux du rythme de l'artificialisation dans les dix prochaines années.** Bien que la loi laisse un délai de six années aux collectivités pour réviser leur PLU au regard de cet objectif, Haute-Corrèze Communauté a fait le choix de prendre en considération, dès à présent, certains objectifs, dans l'attente de la publication des décrets d'application.

## Mise en conformité du PLUi : avant 2027

# Nouveau

## À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous vos emballages se trient et vont dans *le bac jaune!*

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SYTTOM 19 met en place l'extension des consignes de tri sur tout le territoire. Le geste de tri est donc simplifié pour vous, tous les emballages se trient et doivent désormais être déposés dans le bac de tri jaune.

**H**aute-Corrèze Communauté mène une politique pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères.

Si les efforts conjugués ont offert jusque-là des résultats encourageants, il est temps d'aller plus loin. Le Syttom 19, syndicat de transport et traitement des ordures ménagères de la Corrèze, simplifie les consignes de tri pour augmenter ainsi les performances de recyclage sur le territoire.

Concrètement, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages auront leur place dans le bac de tri jaune.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient y être déposés aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton et en verre.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il sera possible de déposer dans le bac jaune les emballages en métal, en papier en carton, les briques alimentaires, et tous les emballages en plastique sans exception.

Dès le mois de décembre et tout au long de l'année 2023, différentes phases de communication seront adressées aux habitants pour les accompagner dans ce changement :

- signalétique sur camions de collecte et colonnes de tri
- publications dans les magazines des collectivités
- courriers et mémotris distribués dans les boîtes aux lettres
- diffusion d'affiches...

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'une de nos ambassadrices du tri au 05.55.95.35.38.



Plus de simplicité dans les règles de tri, c'est moins d'hésitation ! Pour les habitants, le bénéfice sera immédiat avec un geste de tri quotidien facilité pour qu'il devienne systématique. Pour la collectivité, moins d'erreurs dans le bac, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage à l'échelle du territoire.

### SIMPLIFIER LE TRI : LES 3 RÈGLES À RETENIR

**SI C'EST UN EMBALLAGE ?**  
> Vous pouvez le déposer dans le bac de tri !

**INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES**  
> Il suffit de bien les vider

**DÉPOSEZ EN VRAC VOS EMBALLAGES DANS LE BAC**  
> Pas la peine de les mettre en sacs

# mémotri

## À trier

Nouveau, tous vos emballages se trient !

### Pour bien trier

- ↳ Pensez à bien vider vos emballages, inutile de les laver.
- ↳ Déposez dans le bac vos emballages en vrac, ne pas les empiler ou les mettre dans un sac.
- ↳ Séparez bien les différents éléments d'un emballage.

### Tous les emballages en plastique

- ↳ Bouteilles, flacons, pots, barquettes, sachets, films plastique, tubes...



### Tous les emballages en papier et carton

- ↳ Briques alimentaires, cartonnettes, boîtes, sacs en papier...



### Nouveau



### Tous les emballages en métal

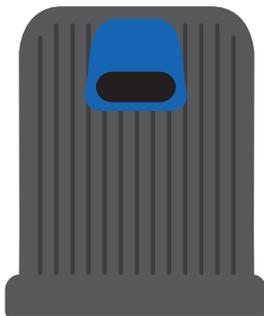
- ↳ Bouchons, couvercles, capsules médicaments, boîtes de conserve, barquettes alu...



## À trier

### Tous les papiers

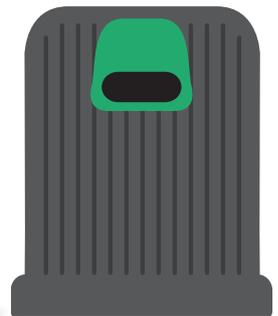
Tous les papiers : journaux, livres, magazines, prospectus, catalogues, cahiers, enveloppes, impressions...



## À trier

### Tout le verre

Bouteilles, pots et bocaux bien vidés. Les bouchons et couvercles sont à déposer dans le bac jaune.



## À jeter

Dans le bac gris, marron ou vert

En sac fermé : ordures ménagères, produits d'hygiène (mouchoirs, couches, protections hygiéniques, lingettes...), vaisselle cassée, éponges, petits objets en plastique...



### À la déchèterie

Près de chez vous, une déchèterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Guide du tri



## Déchets organiques

# L'occasion de passer tous au compost !

Les déchets organiques représentent 40 % à 60 % de nos ordures ménagères. Bonne nouvelle, ils sont faciles à éliminer de votre poubelle. Facile à installer et à entretenir, un composteur permet d'obtenir, en quelques mois, un engrais 100 % naturel et gratuit pour votre jardin. Découvrez comment faire un compost dans les règles de l'art !



### 1. Réduire en morceaux ou broyer les déchets organiques

Les micro-organismes seront plus efficaces s'ils sont en petits morceaux

### 2. Mélanger les matières azotées et les matières carbonées

Il est nécessaire d'apporter en parts égales des déchets dits "bruns", secs, durs, riches en carbone (paille, feuilles mortes, etc.) et des déchets "verts", humides, mous, riches en azote (tonte de pelouse, restes de légumes, etc.) pour bien nourrir les décomposeurs de vos déchets.

### 3. Maintenir une bonne humidité

Arrosez à chaque gros apport. C'est cela, le secret pour éviter les mauvaises odeurs (dues à une décomposition déséquilibrée). Comprimez une poignée de compost dans votre main : si des perles d'eau commencent à apparaître, le taux d'humidité est bon.

### 4. Aérer et brasser de temps en temps

Utilisez une fourche ou un aérateur de compost pour ramenez les couches inférieures sur le dessus du compost.

## Et si vous adoptiez un composteur ?

Vous avez envie de sauter le pas ? Contactez-nous pour bénéficier de nos tarifs préférentiels pour l'acquisition d'un composteur (en plastique à 30 euros ou en bois pour 40 euros). Un nouveau dispositif est mis en place cette année. Participez à la **formation de 2 heures "J'adopte un composteur"** pour apprendre à composter comme un pro et bénéficier d'un tarif encore plus avantageux sur votre composteur. Vous y apprendrez à monter votre composteur, à l'installer au bon endroit, à lui apporter les bons déchets, à l'aérer et à régler les problèmes les plus fréquents.

**CONNAÎTRE LES DATES DE FORMATION : 07.63.04.38.59**

### *A composter sans limite*



### *En petites quantités*



### *Interdit au composteur*

